



RELEVÉ DE DECISIONS **Conseil Municipal du 02.02.2023**

Présents : Yves LEBORGNE, Vincent BOUBAL, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Valérie GROS, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Thierry AILLAUD

Absents :

Absentes excusées : Gaëlle ROUX-MENON, Séverine RAMON, Florence LAUSSEL

Pouvoirs : Séverine RAMON à Pierre AMALOU, Gaëlle ROUX-MENON à Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Vincent BOUBAL

2023-01 / Ouverture de crédits avant le vote du budget

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'inscrire par anticipation un montant de 581 897.25 € au budget 2023
- d'inscrire par anticipations ces crédits sur les différentes opérations comme énoncé ci-dessus,
- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2023

2023-02 / Demande de Subventions dans le cadre des Fonds Verts

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- d'accepter le projet ci-dessus présenté, pour un montant estimé de 22 350 € HT,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre des Fonds Verts,
- de s'engager à inscrire les sommes correspondantes au Budget Communal 2023,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à modifier si besoin le plan de financement prévisionnel du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de de ces subventions.

2023-03/ Instauration d'une indemnisation du concours des services municipaux en cas de salissures de voiries et de dépôt d'immondices sur la voie publique.

Cette question est retirée de l'ordre du jour et sa décision reportée à une date ultérieure.

Questions diverses

Pas de Questions diverses

La réunion est clôturée à 19h15.

Le secrétaire de séance
Vincent BOUBAL



Le Maire
Pierre AMALOU

Affiché et publié le